

Quelles obligations documentaires RH pour une ASBL financée par l'État ?

Réponse courte

L'ASBL bénéficiant d'un financement public est soumise à des **obligations documentaires RH renforcées** par rapport à une association opérant sur fonds propres. Outre les obligations générales du Code du travail, notamment les contrats écrits (art. L.121-4) et l'information du salarié (art. L.121-6), la convention de financement impose la **traçabilité complète des dépenses de personnel** et la justification de chaque poste financé.

Les ministères de tutelle exigent la production de contrats de travail, fiches de paie, relevés de présence détaillés et preuves de qualification professionnelle. Les durées de conservation sont souvent **supérieures aux délais légaux** de droit commun. Le non-respect de ces obligations documentaires peut entraîner la **suspension ou le remboursement des subventions** perçues. L'ASBL doit concilier transparence vis-à-vis du bailleur et protection des données personnelles conformément au RGPD.

Définition

Les obligations documentaires RH désignent l'ensemble des documents que l'**ASBL** doit établir, conserver et produire pour justifier la gestion de son personnel auprès des autorités de financement et de contrôle. Elles couvrent les contrats de travail, les fiches de paie, les relevés de temps et les justificatifs de qualification professionnelle.

Questions fréquentes

Comment concilier transparence et RGPD dans la transmission documentaire ?

Concilier la transparence vis-à-vis du bailleur avec la protection des données personnelles des salariés, conformément au RGPD et à la loi du 1er août 2018. Anonymiser les données quand possible et limiter la transmission aux éléments strictement nécessaires au contrôle financier.

Comment organiser l'archivage RH d'une ASBL financée ?

Centraliser tous les documents RH dans un système d'archivage sécurisé, physique et numérique, permettant une production rapide en cas de contrôle. Réaliser un audit documentaire semestriel et former les responsables aux spécificités du financement public et des conventions ministérielles.

Les durées de conservation diffèrent-elles selon le financeur ?

Oui, les durées de conservation imposées par les conventions de financement public sont souvent supérieures aux délais légaux de droit commun. Les durées conventionnelles prévalent lorsqu'elles sont plus longues, et l'ASBL doit aligner son archivage sur la durée la plus contraignante.

Que risque l'ASBL en cas de manquement documentaire RH ?

Le non-respect des obligations documentaires peut entraîner la suspension ou le remboursement des financements publics perçus. Les contrôles peuvent émaner du ministère de tutelle ou de la Cour des comptes, qui vérifient la complétude et la cohérence du dossier RH.

Quelles obligations documentaires RH pour une ASBL financée par l'État ?

L'ASBL bénéficiant d'un financement public est soumise à des obligations documentaires renforcées. Outre les obligations générales (contrats écrits L.121-4, information L.121-6), la convention de financement impose la traçabilité complète des dépenses de personnel et la justification de chaque poste financé.

Quels documents RH exigent les ministères de tutelle ?

Les ministères exigent la production de contrats de travail, fiches de paie, relevés de présence détaillés et preuves de qualification professionnelle. Un budget prévisionnel RH et un rapport d'activité sont également exigés annuellement avec les indicateurs RH consolidés de l'ASBL.

Conditions d'exercice

Les exigences documentaires varient selon la source de financement et la convention applicable.

Document	Obligation légale	Obligation convention
Contrat de travail écrit	Art. <u>L.121-4</u>	Copie certifiée conforme
Fiches de paie	Obligatoire	Transmission périodique au ministère
Relevé de présence	Art. <u>L.211-29</u>	Souvent obligatoire avec détail horaire
Justificatif de qualification	Selon le poste	Exigé pour les postes financés
Budget prévisionnel RH	Non obligatoire	Exigé annuellement
Rapport d'activité	Non obligatoire	Exigé annuellement

Modalités pratiques

La gestion documentaire RH dans une ASBL financée requiert une organisation rigoureuse.

Étape	Action	Fréquence
Archivage contrats	Conservation des originaux et copies	À l'embauche
Relevés de présence	Collecte et archivage des feuilles de temps	Mensuelle
Transmission fiches de paie	Envoi au ministère de tutelle	Selon convention
Budget RH prévisionnel	Élaboration et transmission	Annuelle
Rapport d'activité	Rédaction incluant les indicateurs RH	Annuelle
Audit documentaire	Vérification de la complétude du dossier	Semestrielle

Pratiques et recommandations

Centraliser tous les documents RH dans un système d'archivage sécurisé, physique et numérique, permettant une production rapide en cas de contrôle par le ministère de tutelle ou la Cour des comptes.

Anticiper les exigences documentaires en intégrant un volet RH détaillé dans chaque convention de financement, afin d'éviter les demandes complémentaires en cours d'exécution.

Former les responsables RH aux spécificités de la gestion documentaire liée au financement public, en distinguant les obligations légales du Code du travail des exigences conventionnelles du bailleur.

Concilier la transparence vis-à-vis du bailleur avec la protection des données personnelles des salariés, conformément au RGPD et à la loi du 1er août 2018. La structuration d'une cellule RH dédiée aux projets européens répond aux exigences documentaires spécifiques. Les obligations RH des ASBL de l'économie sociale sont identiques à celles du secteur privé.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.121-4</u>	Contrat de travail écrit
Art. <u>L.121-6</u>	Information du salarié
Art. <u>L.211-29</u>	Enregistrement du temps de travail
Loi du 7 août 2023	Obligations comptables des ASBL
RGPD et loi du 1er août 2018	Conservation et protection des données personnelles

Le non-respect des obligations documentaires peut entraîner la suspension ou le remboursement des financements publics. Les durées de conservation imposées par les conventions de financement prévalent sur les durées de droit commun lorsqu'elles sont plus longues. L'ASBL doit concilier transparence vis-à-vis du bailleur et protection des données personnelles des salariés.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.